

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 10 avril 2024 au 01 mai 2024**

**Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch »**

Une observation sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch » a été émise lors de la phase de consultation du public.

Cette observation défavorable porte sur le manque de visibilité et sur le manque de pertinence des modifications. Les ajouts et suppressions sont bien effectifs mais difficiles à visualiser à l'échelle des cartes soumises à la consultation du public, de plus le périmètre diffusé sur l'INPN est bien la version actualisée du site Natura 2000. Aussi, le site a été actualisé et validé par la Commission européenne en 2016, ce qui peut expliquer, comme vu avec la DREAL Grand-Est «l'absence d'intégration de nouveau secteur d'intérêt communautaire, comme le prévoit la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées ».

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté en version soumise à la consultation du public.